Envoyé en préfecture le 23/04/2025
Reçu en préfecture le 23/04/2025
Publié le
ID : 029-212901052-20250423-202510900-AR

VILLE DE
LANDIVISIAU

ARRETE MUNICIPAL N° 2025/109

Portant sur l'interdiction de circulation et la déviation, Allée du Canik Ar Haro, à l'occasion de travaux par l'entreprise EUROVIA

Le Maire,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R. 411-5, R. 411-25 et R. 417-1,
Vu l'article L. 116-1 du Code de la voirie routière,
Vu l'article R. 610-5 du Code Pénal,
Vu les articles L. 2212-1 et L. 2212-2 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la demande de la société EUROVIA en date du 8 avril 2025,

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et la libre circulation des usagers sur la voie publique,

ARRETE

Article 1er : Afin de réaliser des travaux, la circulation des véhicules sera interdite totalement interdite dans l'Allée du Canik Ar Haro, du mardi 22 avril au dimanche 29 juin 2025. Une déviation sera mise en place par le Boulevard de la République et les rues de l'Argoat, de Bellevue et l'avenue du Budou.

Article 2 : Le pétitionnaire est responsable de la fourniture, de la mise en place et du retrait de la signalisation règlementaire correspondante liée à la circulation.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame la Directrice Générale des Services de la commune, Monsieur le responsable de la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et transmis en les formes réglementaires.

Fait à Landivisiau le 22 avril 2025
L'adjoint au Maire,
Louis SALIOU

VILLE DE LANDIVISIAU FINISTERE

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission
En préfecture, le 22.04.2025
Et de la publication, le 22.04.2025
La Directrice Générale des Services,
Catherine THOMAS

VILLE DE LANDIVISIAU FINISTERE

HOTEL DE VILLE / 19, RUE GEORGES CLEMENCEAU / C.S. 90609 / 29406 LANDIVISIAU CEDEX
TÉL. 02 98 68 00 30 / FAX 02 98 68 35 24 / E-mail. : landivisiau@ville-landivisiau.fr
Le courrier administratif doit être adressé à la Mairie, sous forme impersonnelle, à l'adresse suivante : Madame le Maire de Landivisiau – C.S. 90609 - 29406 LANDIVISIAU Cédex